



Objectifs

Renouveler la compétence à opérer, dans le respect des règles de sécurité, des grues à tour de type GME (sol et cabine et translation) et/ou GMA (sol et cabine). Modes de conduite selon options retenues.

Méthodes mobilisées

- Formation en salle, exposés, questions et exercices
- Applications pratiques
- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques : test CACES® R.487

Animation par un formateur qualifié et tests par un testeur certifié

Validation

Attestation de formation, avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, CACES® R.487 si réussite

Durée

2 jours soit 14 heures

Validité

5 ans

Informations complémentaires

- 2 grues à disposition (125 ECB 6 ou MDT 159 et Igo 18 ou L1-24)
Plus d'infos sur www.bis-formation.com

Tarif

Variable selon options retenues

RECYCLAGE CACES® GRUE A TOUR R.487 cat 1 et 3

Formation théorique



- La réglementation et les textes de la Sécurité Sociale
- Le rôle du grutier et ses responsabilités
- Différents types d'appareils, leurs composants et dispositifs de sécurité
- Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Principaux risques liés à l'utilisation des grues à tour
- Lecture d'abaque de charge, de tableau de charge et aides à la conduite
- Dispositions générales de sécurité
- Vérifications et opérations de maintenance

Formation pratique



- Contrôle visuel de l'état de la grue à tour et de son ancrage au sol
- Vérifications et opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Elinguer une charge et en surveiller l'élingage
- Maîtriser les mouvements en simple et combiné
- Récupérer le balancement de la charge
- Reposer la charge en un endroit précis et visible
- Récupérer la charge et la reposer en un endroit précis non visible, d'après les gestes de commandement et de communication
- Utiliser les aides à la conduite
- Réussir des manœuvres souples et précises
- Configuration « hors service » de la grue

Test CACES®



- Test d'évaluation réalisé par un testeur indépendant selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques de la recommandation R.487 de la CNAMTS. Il est possible de réaliser le passage du CACES® en cabine et/ou au sol.

Le plus BIS Formation



- Formation sur site spécifique et grues récentes : vous êtes formé sur du matériel actuel, en centre de formation et pas sur un parc de stockage sur une grue dépassée.

Prérequis et public



- Public expérimenté déjà titulaire du CACES R487 ou R377m, âgé de plus de 18 ans, disposant d'une aptitude médicale autorisant la pratique du métier de grutier, comprenant le français à l'oral et maîtrisant les 4 opérations de calcul de base. Pour tous besoins liés à une situation de handicap ou en compensation, merci de nous contacter.



Formation

Tel : 02.23.62.38.84 – mail : contact@bis-formation.fr – www.bis-formation.com

Date de création : 01/01/2020. Date de mise à jour : 02/04/2024

Consultez les informations légales complémentaires sur www.bis-formation.com/infos/